

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1397

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où trouver les «vrais» chiffres du chômage?

Par Jean-Pierre Tabin, Professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques

On nous annonce en grande pompe une diminution du chômage en Suisse. Mais le spectre de ces statistiques ne prend pas en compte toute une série de personnes, exclues du monde du travail. Commentaires.

Alain Desrosières, auteur en 1993 d'un ouvrage de référence sur la raison statistique, fait remarquer que la polémique sur les évaluations du chômage rebondit régulièrement, à peu près dans les mêmes termes, tous les deux à trois ans. Il explique cette polémique statistique par une confusion entre la description de la science (du type: «il y a») et la prescription de l'action (du type: «il faut»). En d'autres termes, la polémique rebondit à cause de la confusion entre un résultat statistique et ce qu'il signifie: ce n'est pas parce que le nombre de nuitées enregistrées par l'hôtellerie suisse en juillet 1999 est inférieur à celui d'il y a un an qu'on y dort moins bien qu'auparavant. Ce n'est pas non plus parce que le nombre officiel de personnes au chômage diminue que la situation sur le marché de l'emploi est idyllique.

Le sens des chiffres

Relevons d'abord qu'il existe plusieurs statistiques officielles du chômage. Celle dont on parle chaque mois est celle du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Elle montre une baisse tendancielle du chômage en Suisse depuis 1997. Que mesure-t-elle réellement?

Les 163 000 demandeurs d'emploi dénombrés par le SECO en juillet 1999 sont d'une part des personnes au chômage (90 000 personnes), d'autre part des personnes demandeuses d'emploi mais n'étant pas immédiatement disponibles (parce qu'elles ont un travail intermédiaire, qu'elles effectuent une mesure active proposée par l'assurance chômage ou parce qu'elles sont au service militaire. Total: 73 000 personnes).

Le taux de chômage, selon cette statistique, est de 2,5 % de la population active. Ce taux est calculé en tenant compte uniquement des personnes au chômage immédiatement disponibles pour un emploi (les 90 000 chômeurs précédents). Il est en rapport avec la population active dénombrée lors du recensement fédéral de 1990.

Il faudrait des statistiques plus perfectionnées

On voit les limites de l'exercice: on ne compte, comme chômeuses, que les personnes inscrites dans un Office régional de placement (ORP); on compare ce nombre avec un chiffre qui a bientôt dix ans, celui de la population active; dans le calcul, sont exclues les personnes de nationalité étrangère retournées dans leur pays faute d'avoir du travail en Suisse; on ne compte pas les personnes en emploi temporaire subventionné ou en gain intermédiaire dans le taux de chômage. En réalité si l'on prenait simplement en compte l'ensemble des personnes demandeuses d'emploi inscrites à un ORP, le taux de chômage en Suisse augmenterait alors de 2 points, à 4,5 %.

La statistique du SECO dépend très directement de l'évolution de la loi fédérale sur l'assurance chômage: ainsi, par exemple, le nombre de personnes au chômage dénombré en Suisse a fortement augmenté lorsque la durée d'indemnisation du chômage a été relevée (de 400 à 520 jours). À cause des évolutions législatives en cours, le taux de chômage, selon cette statistique, va vraisemblablement baisser ces prochains mois.

En effet, à la suite des décisions de la «table ronde» fédérale, toute une série de personnes, surtout des jeunes sortant d'études et des femmes obligées de demander les prestations de l'assurance chômage après avoir élevé leurs enfants, voient, dès septembre, le nombre de leurs indemnités de chômage réduites de moitié (260 jours). Lorsque l'on sait que moins de 50 % des personnes en fin de droit du chômage sont encore inscrites dans un ORP trois mois après la fin de leur chômage (on ignore ce qu'il en est après), on comprend que ce démantèle-

ment va faire baisser la proportion de femmes et de jeunes au chômage: ce n'est pas pour autant que leur situation sur le marché de l'emploi sera améliorée.

Dès lors, l'on voit mieux le danger qu'il y a à utiliser à tort et à travers une statistique par nature très limitée. Sur la seule base des données du SECO, l'on ne peut mesurer l'évolution globale du nombre de personnes qui sont exclues du marché de l'emploi en Suisse. Pour le savoir, il faudrait des instruments plus perfectionnés. Or, on ignore le nombre de personnes, en Suisse, qui reçoivent l'aide sociale: un certain nombre d'entre elles recherchent du travail, sans en trouver et sans être inscrites dans un ORP. De même, différentes études sur le temps partiel, très majoritairement féminin, montrent qu'il est souvent accepté, faute de trouver un emploi à temps plein dans un marché de l'emploi qui précarise de plus en plus de travailleuses. Le travail à temps partiel c'est, pour nombre de personnes qui ne sont pas inscrites dans un ORP, un chômage à temps partiel. Enfin, le taux d'invalidité, en explosion en Suisse depuis le début de la décennie, montre que différentes personnes sont de fait exclues d'un marché du travail auquel elles avaient auparavant accès.

Vingt motions, douze postulats

C'est donc sur la base de données plus complètes qu'il faudrait discuter de l'évolution de la situation de l'emploi. Ces données n'existent pas aujourd'hui, et l'on ne peut que s'étonner, dans pareilles circonstances, que les milieux patronaux se basent sur ces chiffres pour affirmer que l'on peut diminuer les prestations de la LACI («alléger l'appareil», comme le dit le Centre patronal vaudois). Ces revendications sont relayées par les milieux parlementaires où l'on dénombre, fin 1998, plus d'une vingtaine de motions et une douzaine de postulats dont plusieurs demandent une réforme complète de la LACI et une diminution des prestations. Un exemple parmi d'autres de l'utilisation abusive des données statistiques limitées. ■

Alain Desrosières (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.